

Interpellation présentée par le député:

M. Claude Marcet

Date de dépôt : 13 décembre 2007

Messagerie

Interpellation urgente écrite

IPSAS une réelle volonté de transparence ou, derrière un écran de fumée bienvenu, la poursuite d'un certain obscurantisme comptable

Lorsque les travaux parlementaires liés à l'introduction des normes IPSAS ont eu lieu, la volonté manifestée par les députés était de mettre en place un système comptable (enregistrement/évaluation/présentation) reconnu au plan international, système comptable permettant, en plus des comparaisons désormais possibles d'un/e état/ville à l'autre, d'être certain de l'établissement régulier et reconnu comme tel des comptes présentés par le Gouvernement.

Puis le temps a passé et j'apprends, entre autres :

1. d'un collaborateur de l'Etat, et pas des moindres, que le Gouvernement tente discrètement d'obtenir une certification "light", avec l'application des DiCoGe (directives comptables à la sauce genevoise) et surtout l'absence de prise en compte du problème des retraites publiques ;
2. d'un membre du "Board" des IPSAS, que le Gouvernement genevois faisait partie des seuls opposants à la mise en application au plan international de la norme IPSAS 25 (équivalent de la norme 19 IFRS) qui traite des avantages au personnel, norme qui vient d'être adoptée et qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008, avec une période de transition jusqu'en 2011. Ce même membre du "Board" des IPSAS en arrive donc à se poser la question : "est-ce qu'il y a un élément culturel que nous ne comprenons pas ?" ... ;

3. d'un collaborateur de l'Etat, lors d'une séance de commission regroupée (finances/contrôle de gestion), qu'il n'y a pas lieu de prendre en compte la problématique des retraites publiques dans les comptes de l'Etat !!!, car l'Etat est pérenne !!! Il est vrai que chaque fois que l'on vient sur le sujet des retraites publiques, "l'Etat pérenne" revient inéluctablement à la surface pour visiblement écarter ce problème difficile à gérer pour le Gouvernement genevois;
4. d'un membre du gouvernement, en 2007, qu'il ne s'est jamais engagé sur la certification IPSAS, alors qu'une année plus tôt, ce même membre du gouvernement disait que l'on pouvait réduire le délai de mise en application des IPSAS à trois ans pour obtenir une certification (donc pour les comptes 2009, voire 2010). Il est vrai que dans l'intervalle la volonté du "Board" des IPSAS de rendre obligatoire une nouvelle norme, copie conforme de l'IFRS 19, a été annoncée, ceci expliquant peut-être cela ... Une demande d'explication sur le retournement de position du Gouvernement a été sollicitée, demande restée toujours sans réponse plus de deux mois après son envoi !!,

on se dit que la volonté de transparence gouvernementale a bien évolué en très peu de temps.

Il est vrai que la valorisation des immobilisations aux normes IPSAS n'est déjà pas triste en soi, mais alors celle des retraites genevoises aux normes IPSAS, bonjour les dégâts dans les comptes, lorsque l'on sait que le déficit actuel actuariel global est de l'ordre de quelque +/- 4 milliards et que chaque année nous sommes en face d'un déficit structurel actuariel annuel à hauteur de nombreux millions. Pour résumer : l'insuffisance structurelle actuarielle annuelle correspond à ce qui n'est pas calculé et comptabilisé chaque année pour les retraites - budget / comptes, on oublie !! - sur la base des salaires enregistrés, pour assurer, au temps zéro de la retraite, le montant nécessaire pour couvrir lesdites retraites en relation avec le dispositif réglementaire en vigueur ; ce léger petit oubli est précisément ce qui a conduit au "trou global" actuel de quelque +/- 4 milliards que l'on tente actuellement de dissimuler par tous les moyens, en laissant aux générations futures le soin de régler le problème, donc la note !!

Il est aussi vrai que lorsque la Cour des Comptes, dans un récent rapport ose prétendre que l'obligation d'établir des comptes aux normes IAS (Fondval) n'est pas vraiment obligatoire (avec au passage quelques bizarreries comptables très vite oubliées pour rester dans le "politiquement correct"), dès lors que cette obligation apparaît au 3^{ème} paragraphe d'un article de loi, on peut raisonnablement admettre que le Gouvernement sait déjà qu'il pourra se cacher derrière des yeux bienveillants pour éviter de montrer au bon peuple le véritable endettement de ce canton (qui avoisine son PIB sur la base des statistiques fédérales) et son véritable résultat annuel, ce véritable résultat annuel qu'il se fait toujours fort, par contre, de réclamer aux contribuables lorsqu'il convient de les taxer (fais ce que je te dis, mais pas ce que je fais).

Ma question est donc simple : Dès lors que le canton a décidé la mise en application des normes IPSAS pour établir et présenter ses états financiers, quand (date exacte requise) les contribuables de ce canton pourront enfin être certains que les états financiers dudit canton correspondront enfin exactement aux principes d'enregistrement des normes IPSAS (notamment et principalement l'IPSAS 25) et qu'il sera donc possible de les comparer avec des entités publiques correspondantes au plan national et international -, ou faut-il déjà admettre que toutes sortes de dérogations (DiCoGe et autres artifices de la même veine) sont d'ores et déjà et définitivement envisagées pour ne pas montrer ce que l'on n'a pas envie de montrer et que dès lors les futurs états financiers ne vaudront pas mieux que ce que l'on connaît actuellement, notamment en ce qui concerne les immobilisations et les retraites publiques. Je rappelle qu'en matière de normes internationales, une certification ne peut être obtenue que si toutes les normes sont respectées et non pas seulement celles qui ne posent pas de problème.